



CONTRAT DE SAILLIE

NIVEUS MAZ

Monte 2026

Étalon Pure Race Espagnole – Robe noire ggEaa | né en 2016 – 1,75m

Approuvé à produire en Pure Race Espagnole & Origines Constatée.

N° SIRE : 60 077 795 Y – UELN : 724 015 160 321 259

Disponible en IAF - IART : Insémination Artificielle semence Fraîche / Réfrigérée Transportée / Semence congelée.

L'acheteur déclare au vendeur, acheter une carte de saillie de l'étalon ci-dessus aux conditions suivantes :

PRE tarif : 900 € HT (TVA 5,5%) OC tarif : 600 € HT (TVA 5,5%)

MM IAF IART IAC

NOM DE LA JUMENT : Numéro SIRE ou ANCCE :

La jument est : PRIMIPARE VIDE SUITÉE Transfert d'embryon : OUI NON

!! ATTENTION !! Jument obligatoirement testée métrite + artérite si monte en main.

Envoi de semence dans toute la France : tarif 155 €. Europe : Nous consulter.

La semence sera envoyée au centre de mise en place indiqué sur le contrat après règlement des frais techniques et de saillie soit auprès du propriétaire de l'étalon.

Ø Achat d'une carte de saillie supplémentaire : – 10 % sur le solde.

→ Réserve aux éleveurs en possession de paillettes restantes d'un précédent envoi.

Une carte de saillie doit être achetée pour toutes les juments pleines au 01.10.2026 ;

Le certificat de saillie ne sera délivré qu'une fois toutes les factures acquittées.

La réservation de la saillie est effective au retour du présent contrat signé en deux exemplaires :

Les frais de mise à disposition des doses, d'envoi et de saillies sont à payer par virement à :

MR CESBRON Romain IBAN : FR76 1660 6200 1184 8667 3183 648 – BIC : AGRIFRPP866

! ATTENTION : aucune dose ne sera envoyée tant que le virement pour la saillie ne sera pas effectué et effectif !

La saillie est vendue avec une Garantie Poulain Vivant, celle-ci ne s'applique que dans les cas où la jument avorte ou que son foal meurt dans les 48H suivant la mise bas *. Vous bénéficierez d'un report de la saillie l'année suivante.

* Sous réserve que la jument soit à jour de ses vaccins (Grippe, Tétanos & Rhinopneumonie) et après réception d'un certificat vétérinaire. **Le solde est non remboursable/ le report est entendu hors frais d'insémination et expédition des doses pour une année N+1 de la date de saillie. Tous reports non utilisés seront perdus.

LE VENDEUR : Yeguada Los Siete Reinos

L'ACHETEUR : Société :

Nom :Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tel : Email :



CENTRE DE MISE EN PLACE :
Adresse :
CP : Ville :
Tel : Email :
Date de mise à disposition des doses IAC : (facultatif).....

CONDITIONS D'UTILISATION :

A/ Type de Monte :

Pour la saison de monte 2026, l'étalon est disponible en Monte en main / semence Fraîche / Réfrigérée Transportée/ Semence congelée.

B/ Commande de semence congelée :

L'envoi des paillettes de semence congelée n'est pas automatique !
Il se fait sur commande auprès du vendeur par mail : yegudasietereinos@gmail.com avant l'arrivée de la jument au centre d'insémination.
Le présent contrat donne droit à une mise à disposition de paillettes et non à un achat.
Les paillettes non utilisées restent la propriété du vendeur.

C/ Transfert d'embryon :

Le présent contrat est valable pour un seul et unique poulain. En cas de transfert d'embryon(s), l'acheteur s'engage à informer le vendeur du nombre d'embryons ré-implantés dans des mères porteuses et l'acheteur devra régler un solde de saillie correspondant au type de monte choisi dans le présent contrat par poulain né (soit 900€ HT en PRE, ou 600€ HT en OC)

D/ Certificat de saillie / déclaration de naissance :

Les cartes de saillies en Origine Constatée sont effectuées via l'IFCE – SIRE.
Les cartes de saillies en PRE sont effectuées via l'ANCCE - AECE.
L'acheteur s'engage à déclarer la saillie / insémination auprès du vendeur dans les 48H.
Celles-ci seront éditées par le vendeur. **Le vendeur s'engage à transmettre la déclaration de saillie au paiement de toutes les factures acquittées.**
L'acheteur s'engage à déclarer la naissance du poulain dans les 48H.

Le vendeur se réserve le droit de bloquer l'édition de la déclaration de naissance en cas de factures impayées par l'acheteur. Les produits sont inscriptibles en OC auprès du SIRE et auprès de l'AECE pour les PRE.
L'enregistrement auprès du SIRE est automatique, une fois les factures de déclaration réglées à l'IFCE et à l'AECE (ANCCE).

CONDITIONS PARTICULIÈRES :

- ❖ L'acheteur déclare avoir connaissance des conditions dans lesquelles se déroulent les inséminations avec de la semence congelée. Il passera avec le centre d'insémination, une convention distincte d'hébergement de sa jument et en aucun cas le vendeur ne pourra être tenu pour responsable de dommage pouvant survenir à la jument de l'acheteur.
- ❖ Les frais de mise en place, d'insémination, de pension, de suivi gynécologique, d'analyses éventuelles ne sont pas inclus dans le contrat et sont à la charge de l'acheteur.



- ❖ Nous conseillons vivement à nos acheteurs de faire tester leurs juments à minima pour la métrite contagieuse (IA). Ceci reste facultatif, cependant la maladie influence gravement le pourcentage de réussite d'une gestation.
- ❖ La demande de saillie sera validée après réception du présent contrat signé et du règlement complet de la saillie et des frais techniques. Le présent contrat est valable pour la saison 2026, pour une insémination en France & en Europe.
- ❖ Les prix sont indiqués HT et TTC. La TVA est applicable sur les saillies. Elle est récupérable par les professionnels.

L'Acheteur affirme être informé clairement des conditions du présent contrat. Il accepte les clauses ci-dessus et reconnaît qu'aucune garantie ne lui a été donnée quant au résultat escompté.

Fait en double exemplaire à Le

Signature ACHETEUR
(précédée de la mention « Lu et approuvé »)

Signature VENDEUR